



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

TAXES FONCIÈRES ET TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par la soussignée Dominique St-Pierre, trésorière de la Ville de Saint-Pie, que le rôle général de perception pour l'année financière 2026 a été préparé et est déposé à mon bureau, et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées selon le tableau des échéances ci-après énumérées.

Pour plus de précision, mentionnons que :

- ✓ les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement, le 5 mars 2026.
- ✓ les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en six (6) versements égaux, les 5 mars, 16 avril, 28 mai, 9 juillet, 20 août et 1^{er} octobre 2026.
- ✓ un escompte de 1 % est consenti aux contribuables, dont le compte est de 300 \$ et plus, qui acquittent le total de leur facture au plus tard le 6 mars 2026.
- ✓ toute taxe, compensation ou versement impayé à la date d'échéance portera intérêt aux taux de 5 % l'an, calculé quotidiennement.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes dans les jours qui suivent, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité à l'hôtel de ville au 450-772-2488.

Saint-Pie, le 3 février 2026.

Dominique St-Pierre
Trésorière